

Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration / Direction des Ressources Humaines **Question n°127**

Ressources Humaines

REF : DRH2012015

Signataire : BC/SL

Séance du Conseil Municipal du 31/05/2012

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET

OBJET : personnel communal : Direction achat commande publique : autorisation de recrutement d'un acheteur par voie contractuelle

EXPOSE :

Il est indiqué aux membres de l'assemblée que des emplois permanents peuvent être occupés par des agents non titulaires dans les mêmes cas et mêmes conditions que ceux applicables aux agents de l'état ;

Ces conditions de recrutement sont définies par l'article 3 de la loi n° 84.53 du 31 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée.

Par dérogation au principe énoncé à l'article 3 du titre 1er du statut général, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour les emplois du niveau de la catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient.

La jurisprudence précise que (conseil d'état du 12 juin 1996, communauté de communes du pays de Laval) ce n'est qu'après la déclaration de vacance de poste et après une publicité suffisante et en l'absence de candidat fonctionnaire répondant au profil de poste qu'une collectivité peut recruter sur la base de l'article 3, alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 sus indiquée.

Ce poste s'inscrit dans la démarche de mise en œuvre du plan de maîtrise budgétaire et de recherche d'économies, ainsi que dans le déploiement d'une culture administrative ouverte à la dimension contrôle de gestion et d'optimisation des coûts.

Il est donc proposé au Conseil Municipal en l'absence de candidats correspondant aux critères évoqués plus haut d'autoriser Monsieur Le Maire à recruter un acheteur par voie contractuelle pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2012.

Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /
Direction des Ressources Humaines

Ressources Humaines

REF : DRH2012015

Signataire : BC/SL

OBJET : personnel communal : Direction achat commande publique : autorisation de recrutement d'un acheteur par voie contractuelle

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 88.145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE : Monsieur le Maire à recruter par voie contractuelle un acheteur à compter du 1^{er} septembre 2012 dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984.

DECIDE : que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée en référence au cadre d'emploi des attachés.

DIT : que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours :

64131.511 (64131.511)

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/06/2012

Publié le : 07/06/2012

Certifié exécutoire le : 08/06/2012

Pour le Maire
L'Adjoint délégué